

C. Abelle de la Nouvelle-Orleans
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 13 OCTOBRE 1888
PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.
On demande un domestique de chambre et de cuisine. S'adresser au bureau de la Nouvelle-Orleans.
On demande un domestique de chambre et de cuisine. S'adresser au bureau de la Nouvelle-Orleans.

ON DEMANDE.
864 ESPLANADE.
Une excellente cuisinière blanche devant s'occuper d'un ménage et de quelques mandats.
-BONS GAGES-

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de M. Louis Martier, notaire, décédé le 15 octobre 1888.
Le sieur Martier a laissé une succession de biens meubles et immeubles.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION
DISTRIBUE.

L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Grand Tirage Mensuel.
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

MARDI, 13 NOV. 1888.

GROS LOT: \$300,000

Avis d'élection.

100,000 Bites à Vingt Dollars
Chacun. Demain Billet \$10:
Quart de Billet \$5:
Billette de Billet \$2:
Billette de Billet \$1.

PRIX D'APPROXIMATION.

PRIX TRIMESIAUX.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.
C. M. Doucet vs. La Ville de la Nouvelle-Orleans. No 11,000.

PAR LE CONSTABLE.
Regard B. de Palmyre contre Amis d'Orléans.

AVIS AUX ORANGIENS.
Mme Isabelle Gaudin, femme de M. Jean Gaudin.

AVIS AUX ORANGIENS.
Mme Isabelle Gaudin, femme de M. Jean Gaudin.

AVIS AUX ORANGIENS.
Mme Isabelle Gaudin, femme de M. Jean Gaudin.

AVIS AUX ORANGIENS.
Mme Isabelle Gaudin, femme de M. Jean Gaudin.

AVIS AUX ORANGIENS.
Mme Isabelle Gaudin, femme de M. Jean Gaudin.

AVIS AUX ORANGIENS.
Mme Isabelle Gaudin, femme de M. Jean Gaudin.

AVIS AUX ORANGIENS.
Mme Isabelle Gaudin, femme de M. Jean Gaudin.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District pour le Parish de Orleans.

VENTES A L'ENCOM.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

VENTES A L'ENCOM.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

PAR R. ORLANDO.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

CHARTER ASSOCIATION.
Propriété de l'Etat de la Louisiane.

L'ABELLE

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.

L'ABELLE
Journal Quotidien.